Municipalité de
Lac-aux-Sables

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura une deuxième séance extraordinaire du conseil municipal, mardi le 19 décembre 2023, à 20 h 00* à la salle municipale du 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 520, chemin Laviolette

NATURE ET EFFETS : Demande vise, dans la zone 76-Ca, pour un bâtiment secondaire :

- L'augmentation de la superficie maximale à 151,8 m² au lieu de 135 mètres² (135.8 m² + 15.8 m²).

Relativement à l'article 9.3 du règlement de zonage # 2013-518.

* Cette deuxième séance extraordinaire suivra immédiatement celle portant sur les prévisions budgétaires 2024 qui débute à 19 h 30.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 4 décembre 2023

M. Perron, OMA.

Madame Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière